43e Année - N° 3234. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 17 Octobre 1931

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sports - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
DOUZE francs par an
Etranger, port en sus.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron N° 117. C. - C Postal Marseille 156-36
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M. - Pascal LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, 2e
et au Bureau du Journal

— ANNONCES —
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,50
Commerciales (la ligne).1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

AUX SISTERONNAIS,

CITOYENS, CHERS COMPATRIOTES,

Le 5 Mai 1929 par 420 suffrages vous nous faisiez, dès le 1er tour, le suprême honneur de nous envoyer siéger à l'Hôtel-de-Ville.

Nous battions ainsi M. PARET, maire sortant, qui restait à la traîne avec seulement 403 suffrages. Vous aviez voulu ainsi marquer votre réprobation pour une administration municipale où l'incurie le disputait à la gabegie

Et il fallut aux Conseillers sortants toutes les manœuvres louches dénoncées par le Préfet du Département lui-même pour leur permettre de rentrer à l'Hôtel-de-Ville par la petite porte. Ces Messieurs, peu difficiles, durent se contenter d'une confiance plus que relative découlant d'un second tour de scrutin !

Pour nous, nous n'acceptons pas comme exacts les résultats d'un second tour vicié, de l'avis de tous, de manœuvres plus que suspectes. Nous faisons appel de ce verdict devant le corps électoral Sisteronnais mieux informé.

C'est à vous, électeurs de Sisteron, à faire connaître librement votre volonté !

La situation est claire.

Nous, seuls Conseillers municipaux élus au 1er tour à la majorité absolue, nous présentons à vos libres suffrages à l'élection au Conseil général la candidature du citoyen

EMILE GALICI

Docteur en Droit ès-Sciences Politiques et Economiques. - Lauréat de la Faculté de Paris.
Conseiller municipal de Sisteron. - Conseiller général sortant

Les Conseillers municipaux élus du second tour vous demandent d'envoyer siéger au Conseil général M. Emile Paret.

A vous citoyens de choisir ! D'un côté le citoyen Emile GALICI, dont le zéle et l'activité infatigables ont mérité les éloges de tous.

De l'autre M. Paret dont la négligence et l'inertie bien connues ont abouti au gâchis des affaires municipales et ont provqué la réprobation de la population toute entière.

Votre verdict, citoyens, sera sans appel. Il nous dictera notre devoir.

Respectueux des décisions du corps électoral, notre maître à tous, nous prenons ici même l'engagement solennel de nous démettre du mandat que vous nous aviez confiés si le citoyen Emile Galici obtient dans la ville de Sisteron une voix de moins que M. Emile Paret.

Nous voulons espérer que nos collègues de la majorité auront pour votre verdict le même respect et qu'ils quitteront l'Hôtel-de-Ville si M. Paret obtient dans la ville de Sisteron une seule voix de moins que le citoyen Emile Galici.

Il n'y a maintenant plus place pour l'équivoque. Citoyens, vous déciderez en toute conscience.

Mais dans l'intérêt de notre chère Cité dont la prospérité est si gravement compromise par l'administration d'un Maire par trop négligent ;

Dans l'intérêt de notre cher canton tout entier nous vous demandons de la façon la plus instante de voter tous en masse pour le citoyen

Emile Galici, Conseiller général sortant.

Vive la République Démocratique et Sociale ! Vive la Ville de Sisteron !
Vive le Canton de Sisteron.

ERNEST BERTIN, *Conseiller municipal de Sisteron.*

EMILE GALICI, *Conseiller municipal de Sisteron.*

Docteur R. ROBERT, *Conseiller municipal de Sisteron*

© VILLE DE SISTERON

HEUREUX PRESAGE !

L'ÉLOQUENCE DES CHIFFRES

Le citoyen Emile Galici par le zèle et le dévouement qu'il apporte à la défense des intérêts de toute la région, a vu, chaque jour, augmenter sa popularité et s'accroître le nombre de ses partisans. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un simple coup d'œil sur les différents scrutins intervenus depuis le jour où notre dévoué compatriote a sollicité pour la première fois les suffrages de ses concitoyens.

Chaque nouveau scrutin marque pour le citoyen Galici une augmentation régulière et constante du nombre de voix, et cela dans toutes les communes du canton sans exception aucune.

Voici en effet les voix obtenues par le citoyen Galici dans les différents scrutins ;

	le 19 Juillet 1925	*le 26 Juillet 1925*	*le 21 Novembre 1926*	*le 28 Novembre 1926*
Authon	8	8	19	20
Entrepierres	30	33	40	52
Feissal	1	1	*pas de bureau*	2
Mison	67	94	90	98
Saint-Geniez	21	21	39	47
St-Symphorien	4	4	4	5
Sisteron	231	301	305	390
Vilhosc	8	8	9	12
Totaux. . .	370	470	506	626

Depuis le 28 Novembre 1926 le citoyen Galici a eu l'occasion de soumettre à nouveau sa politique au corps électoral de la ville de Sisteron. En effet le 5 Mai 1929 lors des élections Municipales de Sisteron le citoyen Emile Galici, qui était tête de la liste opposée à celle de la Municipalité, passait dès le premier tour à la majorité absolue de 420 suffrages alors que M. Emile Paret, Maire sortant était mis en ballotage avec tous ses colistiers et ne recueillait que bien péniblement 403 suffrages.

Depuis cette date 32 électeurs que M. Paret et sa commission de révision avaient maintenu à tort sur les listes électorales ont été rayés, PARCEQUE INSCRITS ILLEGALEMENT, PAR LES TRIBUNAUX COMPETENTS.

Une simple soustraction permettra donc aux électeurs de prévoir le chiffre de voix qu'obtiendra M. Paret dans la ville de Sisteron le dimanche 18 Octobre....

Le citoyen Emile Galici tout au contraire par les services qu'il a rendus à la collectivité depuis cette date peut compter sur la progression constante de ses voix, ainsi qu'il en a été jusqu'à ce jour dans tous les scrutins depuis 1925 époque à laquelle il sollicitait pour la première fois la confiance de ses concitoyens,

C'est donc la défaite irrémédiable de M. Paret dans la ville de Sisteron. Quant aux résultats des communes du canton ils changeront cette défaite en véritable débacle !

M. Paret est d'ores et déjà écrasé !

Son administration municipale

M. Paret sollicite le suffrage des électeurs du Canton. Hélas ! pour son malheur il a fait ses preuves d'administrateur à la mairie de Sisteron. Et elles ne sont point faites pour encourager les électeurs à lui confier la défense des intérêts du Canton tout entier.

En effet, ces dernières années, notre localité a été fortement atteinte par des suppressions de services qui ont tendu à faire de notre sous-préfecture, autrefois si vivante, l'égale d'un simple chef-lieu de Canton.

On nous à tour à tour supprimé la Sous-Préfecture, la Recette particulière des Finances, l'Ingénieur subdivisionnaire des Ponts-et-Chaussées, le lieutenant de gendarmerie ! Et pendant qu'on réduisait à l'état squelétique la vie administrative de notre Cité, que faisiez-vous M. le Maire ?

Vous rouliez vos barriques et vendiez votre vin ?

Puis est venu pour la Société des Forces Motrices de la Durance l'obligation de remplir les clauses et conditions du Décret de Concession. Parmi ces conditions il y avait l'obligation de construire à Sisteron l'usine hydro-électrique de 45.000 chevaux de force, usine d'une importance égale en DOUBLE DE CELLE DU POET. Cette usine par les impôts municipaux auxquels elle eût été assujettie, et par le développement industriel qu'elle eût amené dans notre localité, aurait fait sans aucun doute la fortune de notre région. Alors, pendant que votre adjoint, M. Joseph Turcan s'en allait, accompagné de M. Baron, signer avec la Société la convention désastreuse qui nous prive à jamais de l'Usine à laquelle nous avions un droit incontestable, que faisiez-vous, M. le Maire ?

Vous rouliez vos barriques et vendiez votre vin !

Puis vint l'installation des eaux et la construction des égouts. Nos concitoyens livrés au bon plaisir de la Société adjudicataire, vinrent à maintes reprises vous exposer leurs doléances et manifester leur mécontentement. Et alors au lieu d'aller sur place prendre la défense de vos administrés en exigeant le redressement des erreurs et l'application stricte des clauses et conditions du cahier des charges, que faisiez-vous M. le Maire ?

Vous rouliez vos barriques et vendiez votre vin !

Depuis, les immondices s'accumulent à tous les coins de rue, la ville est devenue un véritable cloaque : les habitants excédés, s'adressent au Comité d'Hygiène, au Préfet, au Sous-Préfet, qui n'en peuvent mais ! Toutes les réclamations se heurtent à votre inertie ! Et que faites-vous pendant ce temps-là, M. le Maire ?

Vous roulez vos barriques et vendez votre vin !

Avec de tels antécédents administratifs, soyez certain M. Paret. que les électeurs du Canton de Sisteron sont trop avisés pour vous envoyer gérer les affaires du Département, car ils savent fort bien que dans cette nouvelle fonction vous continueriez « à rouler vos barriques et à vendre votre vin ».

Vous rouleriez peut-être un peu moins de barriques mais vous vendriez certainement beaucoup plus de vin, ce qui serait sans aucun doute très avantageux pour vous, mais comme ce serait là votre unique occupation, les intérêts du canton seraient sacrifiés entièrement comme le sont actuellement les intérêts de la ville de Sisteron

Comme maire,

Vous rouliez vos barriques et vendiez votre vin !

Comme Conseiller général

Vous rouleriez vos barriques et vendriez votre vin !

Et cela, soyez-en convaincu, les électeurs ne le voudront pas.

XXX.

HISTOIRE LOCALE ET SIMPLE BON SENS

Il semble qu'un évènement historique fixe l'orientation de la politique à Sisteron : c'est le voyage de MM. Paret et Turcan à Paris en 1927 dont le souvenir est encore présent à toutes les mémoires.

Ainsi avant le voyage : Votez pour Galici, disait M. Paret !

— M. Paret est un incapable ! clamait M. Turcan. « Il n'a jamais fait que ses affaires, ses propres affaires à la mairie, écrivait-il dans son journal "La Défense".

Après le voyage : Ne votez plus pour Galici, a dit M. Paret.

— M. Paret est l'homme de la situation, c'est un ami retrouvé et rien ne nous séparera plus, a dit M. Turcan en réunion publique...

Electeurs, appréciez ce changement d'attitude.

En 1925, au 1er tour, M. Turcan et quelques autres ont dit : Jourdan n'est plus l'homme qu'il nous faut. Votez pour Esclangon.

Huit jours après, au 2me tour, ils ont dit : Esclangon n'est plus l'homme qu'il nous faut, votez pour Jourdan !

Pourquoi ces changements d'ordres : mystère.

Ces gens-là, prendraient-t-ils les électeurs pour des moutons ?

Auraient-ils, nouveaux Papes, le don d'infaillibilité ?

M. Paret est peut-être un commerçant qui sait faire ses affaires. Mais ne passe-t-il pas pour se reposer exclusivement sur son secrétaire de mairie pour administrer la ville ?

Dans ces conditions est-il qualifié pour solliciter un nouveau mandat ? Aux électeurs de répondre. Electeurs voici la vérité :

Galici n'a pas eu l'heur de plaire à Turcan Joseph et à quelques autres. Toute la vérité est là.

Quand Turcan et ses amis politiques vous disent de ne pas voter pour Galici, ce n'est pas le souci de l'intérêt général qui les guide, sans quoi on ne verrait pas toutes ces volte-face, ces ordres et ces contre-ordres. Ils obéissent à des motifs d'ordre purement personnel. Electeurs,

Galici est votre Conseiller général depuis 6 ans. Vous l'avez vu à l'œuvre. Vous avez pu apprécier avec quel zèle, avec quel dévouement et avec quelle activité il s'est occupé des affaires du Canton. Les résultats ont répondu à ses efforts.

Si vous lui renouvelez son mandat, son autorité déjà grande au sein du Conseil général, en sera considérablement accrue et notre Canton ne pourra que bénéficier davantage de son dévouement.

Dans l'intérêt du Canton, votez en masse pour le citoyen

EMILE GALICI

Conseiller général sortant

Sisteronnais !

La minorité du Conseil Municipal démissionne dimanche soir si le citoyen **Galici** *a une voix de moins que M. Paret dans la commune de Sisteron.*

La majorité se refuse à faire de même si M. Paret obtient moins de voix que le citoyen **Galici** *dans la commune de Sisteron.*

Pourquoi ?

Parcequ'elle sait que son candidat sera battu en ville ! Battu en ville, écrasé dans les communes M. Paret (il le sait du reste) court à un effondrement.

Elections au Conseil d'Arrondissement

Canton de Sisteron

Citoyens !

Chers compatriotes !

Le Canton de Sisteron est appelé le 18 octobre courant à élire un deuxième conseiller d'arrondissement qu'une réforme administrative mal étudiée avait supprimé à tort.

Par suite d'un usage courant pratiqué depuis longtemps dans notre canton l'équité veut que l'un des conseillers soit choisi dans la région rive gauche de la Durance.

Sollicité par un très grand nombre d'électeurs républicains du canton je viens me présenter à vos libres suffrages.

Le rôle du Conseiller d'Arrondissement est surtout celui d'un administrateur ; En cette matière soyez convaincus que je ne me laisserai jamais guider que par le souci de la justice et de la plus grande équité.

Dans le cadre des directives que le Conseil d'Arrondissement est appelé à donner au gouvernement sous forme de vœux, je m'occuperai surtout de l'amélioration de nos routes et de la protection qu'il convient d'accorder à l'Agriculture

Le conseil d'Arrondissement doit reléguer au second plan, les questions de politique, générale mais dans la mesure ou il peut être appelé à faire connaitre ses sentiments à ce sujet soyez convaincus citoyens que je defendrai toujours une politique de réformes sociales et d'action républicaine.

Citoyens !

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer siéger au conseil d'arrondissement mon unique ambition sera de servir à la fois avec zèle et dévouement les intérêts de notre cher canton de Sisteron.

Vive la République Démocratique et Sociale !

Vive le Canton de Sisteron !

Augustin Borrély

Propriétaire à St-Geniez.

Retrait de Candidature

Nous sommes en mesure d'annoncer le retrait officiel de la candidature de M. Brunet Albert, employé à la Préfecture de Digne. En effet, aux termes des lois des 10 Août 1871 et 23 Juillet 1891, les mandats de conseiller général et conseiller d'arrondissement sont incompatibles dans le département avec la qualité d'employé de bureau de Préfecture ou d'une sous-préfecture.

Or M. Brunet Albert est actuellement et jusqu'au 31 décembre 1931 employé à la Préfecture de

© VILLE DE SISTERON

Digne. Cette incompatibilité explique le retrait de sa candidature.

(Petit Marseillais du II Octobre 1931)

* * *

On lit dans le Petit Provençal du 12 Octobre 1931.

Candidature Brunet
Union des Gauches

« Notre ami Albert Brunet nous annonce que pour des raisons touchant à sa situation professionnelle il ne peut être candidat au conseil d'arrondissement dans le canton de Sisteron. »

Pour une fois les deux frères ennemis de la firme Bourrageas et Cie sont d'accord sur un point : **le retrait officiel de la candidature Brunet.**

Dont acte.

Avis Important

Ce numéro a été adressé à tous les Electeurs.

Ceux qui ne l'auraient pas reçu sont priés de vouloir bien nous le signaler aux fins de réclamations.

REUNION PUBLIQUE

Mardi soir à 21 heures s'est tenue au Casino la réunion publique donnée par les candidats au Conseil général.

Dès 20 h 30 la salle était pleine A 21 précises le citoyen Galici fait son entrée, prend place à la tribune et demande aux candidats présents dans la salle de vouloir bien monter sur l'estrade. M. Paret se rend à cette invitation. Le bureau constitué le citoyen Galici prend la parole le premier pour rendre compte de son mandat.

Pendant plus d'une heure et au milieu d'une profonde attention, le citoyen Galici indique les résultats considérables obtenus en matière de vicinalité, toutes les routes et chemins du Canton ont été depuis 5 ans l'objet d'une attention toute spéciale et sont actuellement dans un état parfait. De plus dans la commune de Mison, trois chemins nouveaux ont été construits. A Sisteron la Porte du Dauphiné a été doublée.

L'Agriculture a eu les soins les plus vigilants du citoyen Galici ; son intervention au Conseil général sur la question du blé a été très remarquée. C'est grâce a lui que le Canal de Ventavon a pu être terminé et c'est grâce à l'engagement qu'il a obtenu de l'Etat de participer aux 5/6e de la dépense que les rigoles secondaires du Logis-Neuf, de Servoule, de la Silve et de Sisteron vont pouvoir sous peu être données à l'adjudication. Il a enfin obtenu 2000 francs pour le Comice Agricole de Sisteron. Fait à noter, c'est la première fois que le Conseil général des B-A subventionne un Comice Agricole.

Au point de vue tourisme le citoyen Galici a été le rapporteur du projet présenté au Conseil général qui a permis le classement de la R. N. n° 75 qui traverse Sisteron et Mison, comme route de *Grand Tourisme* ce qui donne un droit de priorité sur les subventions accordées par l'Etat pour l'entretien et l'embellissement des dites routes.

Au point de vue administratif le citoyen Galici rappelle les vœux successifs qu'il a fait voter dar le Conseil général pour le rétablissement de la sous-préfecture ; en dernier lieu c'est lui qui a rapporté le vœu soumis par le groupe Parlementaire pour le rétablissement des sous-préfectures supprimées. Tout permet d'espérer que sous peu Sisteron aura de nouveau son Sous-Préfet.

En ce qui concerne le Tribunal, le citoyen Galici a fait déposer par MM. de Courtois et Honnorat un projet de résolution invitant le Gouvernement à rétablir le Tribunal de Sisteron. M. Lisbonne, le distingué sénateur de la Drôme, a été nommé rapporteur de ce projet ; il a donné l'assurance à notre Conseiller général qu'il déposerait son rapport, dont les conclusions sont favorables, dès la rentrée On peut donc espérer pour le début de l'année 1932 le rétablissement du Tribunal à Sisteron. « C'est un droit que nous tenons de la loi, dit le citoyen Galici, nous ne nous le laisserons pas ravir. »

Au point de vue social, le citoyen Galici a toujours devant le Conseil Gén' adopté les solutions les plus généreuses à la classe ouvrière, à tous les salariés. Il fut le promoteur de l'assimilation des cantonniers départementaux à leurs collègues des routes nationales. Il a fait passer le crédit pour secours urgent de 6000 à 15000 fr,

Les intérêts particuliers des citoyens n'ont pas non plus été négligés, tous ceux qui ont fait appel à lui ont toujours reçu l'accueil le plus chaleureux et presque toujours ils ont vu leurs demandes recevoir satisfaction.

Enfin malgré que le Conseil Général ne soit pas une Assemblée politique chaque fois que le citoyen Galici a été amené à prendre position sur ce point toujours il a défendu en politique extérieure la cause de la Paix, de l'Union entre les peuples, et au dedans celle de la République laïque, démocratique et sociale.

Sa péroraison affirmant ses idées sur ce point est saluée des vifs applaudissements par une bonne partie de l'Assemblée.

— M. Emile Paret a pris ensuite la parole et dans quelques mots brouillés dit les raisons pour lesquelles il est candidat. La salle ne parait guère approuver sa volte face ; il termine en lisant un brevet d'honneteté que lui et M Joseph Turcan avaient obtenu autrefois de M. Bourrat : à la suite des incidents que l'on connait.

Quelques contradicteurs ont alors demandé la parole pour poser quelques questions aux candidats ; puis la séance a été levée.

L'impression de la séance est excellente en tous points et en sortant la grosse majorité des électeurs prédisaient l'échec complet de M Paret dans la ville, son administration pitoyable en est la cause.

Le succès du citoyen Galici sera triomphal.

UN ELECTEUR.

Amicale des Mutilés et A. C, et Victimes de la Guerre

Mes Chers Camarades,

Dans sa réunion du 11 courant le Conseil d'Administration de l'Amicale des Mutilés et A. C. Veuves, orphelins et ascendants de l'ex-arrondissement de Sisteron, m'a à nouveau désigné pour présider aux destinées de notre belle et prospère Association, en remplacement de notre si dévoué camarade Robert appelé, de part ses fonctions, à quitter notre département.

Je suis extrêmement touché du redoutable honneur que vient de me faire le Conseil d'administration en me nommant, pour une fois encore, président de notre Amicale. C'est un honneur auquel j'avais l'intention de me dérober, car la tâche qui pèse à l'heure actuelle sur mes épaules est assez lourde pour n'en pas accepter d'autres, mais j'ai été de votre part l'objet de tant de sympathie, de confiance et d'amitié, que j'ai accepté, pour un temps que j'espère aussi court que possible, de reprendre les fonctions que j'avais abandonnées, il n'y a que quelques mois, en raison de mon état de santé.

Par le précieux concours de tous les camarades j'ai la certitude de l'allègement de ma tâche et de voir mon rôle plus modeste qu'il ne m'était apparu tout d'abord.

J'espère, avec des collaborateurs dévoués et l'aide si bienveillante qui m'est assurée par les membres du Conseil d'administration, pouvoir mener a bien la tâche qu'il m'a confiée ; En tout cas j'y apporterais toute mon activité et tout mon cœur. Le Président, COLOMB.

•

Pour permettre au trésorier de mettre son registre à jour, M. Colomb, Président de l'Amicale des Mutilés, Anciens Combattants, Veuves, Orphelins et Ascendants de la Guerre de l'ex-arrondissement de Sisteron invite les adhérents en retard dans le payement de leur cotisation à en effectuer le versement avant le 25 Octobre prochain, date à laquelle les cotisations non perçues seront recouvrées par la poste et majorées de la somme de 2 fr. pour frais d'encaissement.

Adresser ou remettre le montant de la cotisation, soit 5 fr., à M. Delaye Marcel, trésorier de la société, ou à M. Lieutier Pascal vice-président.

Tout les Imprimés et toutes les Fournitures scolaires à l'Imprimerie-Librairie P. LIEUTIER Sisteron.

Cette semaine au Casino

Cette semaine aux Variétés

contre enquête

100 °/o parlant français

Vers les Calanques de Paul Arène, en vente à la librairie LIEUTIER.

MECANIQUE
ROUTE DE NOYERS

Marcel Fiastre

ÉLECTRICITÉ
SISTERON

Mécanique de Précision

Outillage des plus modernes

Aleseuse - Rectifieuse - Banc d'essais

Tous les appareils de précision pour — réparation électrique —

Synchronisateur - Table de controle

***Propriétaires de voiture* CITROEN**

Voici ce que vous coutera chez FIASTRE la révision de votre moteur - C 4 -

Réalésage du cylindre, carter avec la fourniture des pistons complets, rectification des soupapes et sièges, réglage complet et mise au point . 950 frs.

B 2 - B 12 - B 14 - B 15

le même travail au prix de . 595 frs.

(toutes fournitures comprises)

Pour autres véhicules me consulter - Délai de livraison 48 heures

STOCK important de pistons et pieces de rechange. - Magasin, Rue de Provence, N° 16.

© VILLE DE SISTERON

GRAND GARAGE MODERNE

Francis Jourdan

Avenue de la Gare - SISTERON

Concessionnaire de la S. A.

Exposition des nouveaux modéles — Outillage moderne — Station de graissage Técalemit Appareils Modernes -- Toutes fournitures — Pneus, toutes dimensions -- Réparations générales — Pièces de rechange des grandes marques -- Accumulateurs -- Monoplaque

Garage au mois -- Entretien -- Prix forfaitaire -- Location Taxis

VENTES — ECHANGE

Le Gérant,

© VILLE DE SISTERON

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,